

Laval théologique et philosophique



BOST, Hubert, *Théologie et Histoire. Au croisement des discours*

Michel Despland

Volume 56, numéro 1, février 2000

Expérience et théologie

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/401282ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/401282ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Faculté de philosophie, Université Laval

ISSN

0023-9054 (imprimé)

1703-8804 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Despland, M. (2000). Compte rendu de [BOST, Hubert, *Théologie et Histoire. Au croisement des discours*]. *Laval théologique et philosophique*, 56(1), 188–189.
<https://doi.org/10.7202/401282ar>

souverain (*sovereign person*) pour les membres d'une société politique assujettie à cette personne ou à ce corps. « If a *determinate* human superior *not* in a habit of obedience to a like superior, receive *habitual* obedience from the *bulk* of a society, that determinate superior is sovereign in that society, and the society (including the superior) is a society political and independent. » Ainsi retrouvons-nous l'existence dans cette société d'un souverain et de sujets et, en réalité, seul est vraiment indépendant le souverain à qui les autres membres de la société doivent obéissance. Donc, la société politique indépendante d'Austin est composée d'un souverain et de sujets par rapport à une société politique qui est simplement membre (et donc sujet) d'une autre société politique. Tentant ensuite de définir plus précisément l'expression « société politique indépendante », compte tenu notamment du nombre de personnes obéissant habituellement à un souverain, il fait demi-tour, car il considère impossible de répondre précisément aux questions qui la concernent. « It would not enable us to determine of every *independent* society, whether it were *political* or *natural*. » Ainsi, de l'aveu même d'Austin, la notion de société politique indépendante reste vague et incertaine. Mais un nombre important de membres doit s'y retrouver pour qu'on puisse la distinguer de la société qu'il nomme « naturelle » dont les coutumes ne font pas loi car elles ne sont pas véritablement assorties de sanctions.

Son analyse du souverain nous ramène à la trilogie classique : monarchie, aristocratie, démocratie. Il en va de même quant à l'exercice des pouvoirs souverains : politiques, exécutifs et administratifs. Puis suivent quelques paragraphes sur les notions de « federal government » et « confederated states ».

Enfin, son étude concernant la nature du droit positif et du pouvoir souverain conduit Austin à une conclusion que nous connaissons bien : « [...] the power of a monarch properly so called, or the power of a sovereign number in its collegiate and sovereign capacity, is incapable of *legal* limitation ». Ainsi ne saurait exister d'illégalité pour cause d'inconstitutionnalité. Acte inconstitutionnel d'un souverain : possible ; mais illégal ? Impossible.

Autre conséquence importante du système d'Austin. Ne pouvant être limité légalement, un gouvernement souverain peut, à sa discrétion, restreindre voire enlever à ses sujets leur liberté politique n'en étant retenu que par la morale positive et la loi divine. D'où son énoncé : « Consequently, an act which the government has a right to do, is an act which were generally useful : as an act which the government has not a right to do, is an act which were generally pernicious. »

John Austin termine sa dernière leçon en résumant ainsi ses leçons : « [...] to determine the province of jurisprudence is to distinguish positive law (the appropriate matter of jurisprudence) from the various objects (noted in the foregoing lectures) to which it is allied or related in the way of resemblance or analogy ».

Pierre VIAU

Juge à la Cour supérieure du Québec

Hubert BOST, **Théologie et Histoire. Au croisement des discours**. Paris, Les Éditions du Cerf ; Genève, Éditions Labor et Fides, 1999, 160 p.

Les théologiens parlent d'histoire, nécessairement ; quelques historiens traitent, parfois, de la théologie, historiquement. L'A. se situe au croisement de ces discours et aborde des problèmes d'épistémologie historique. Spécialiste de Pierre Bayle, il est à l'aise avec les problèmes d'interdisciplinarité, et nous donne une belle page sur Bayle, le journaliste (je dirais publiciste) qui aborde des

questions de théologie pour un public de lettrés qui sont illettrés en matières religieuses. L'A. se propose donc d'insérer les théologies dans les échanges culturels au sens large.

Un premier chapitre traite de la manière dont les chrétiens ont lu leur histoire au cours des siècles (d'Eusèbe à Fliche et Martin) et débouche sur le débat entre historiens de l'Église et historiens du christianisme. Les premiers reçoivent leur objet de la théologie (ou du magistère) : ils ne tracent pas eux-mêmes la ligne entre ce qui est Église et ce qui ne l'est pas, et acceptent souvent une tâche apologétique. Les seconds ne laissent aucune autre discipline leur donner leur cadre épistémologique ou leur définition des objectifs. Au terme d'une discussion bien documentée, l'A. prend le second parti.

Un chapitre sur l'histoire de la théologie de l'histoire élabore une typologie (à la manière de Troeltsch). 1. La Providence voit Dieu guidant l'histoire et réalisant ses fins — et légitime souvent les monarchies dites providentielles. 2. Le Royaume attend de Dieu une nouvelle dispensation — et tend à sortir de l'histoire ou à la clore. 3. La Croix laisse l'homme dans l'ignorance de ce que fait Dieu hors Christ — et renonce à dire le *sens* de l'histoire. L'A. plaide pour une approche de ce dernier type (qui est illustrée surtout par Luther).

Examinant ensuite les théologiens contemporains qui traitent de l'historicité et de la narrativité, l'A. invite à une pratique de l'histoire sans l'hypothèse du sens de l'histoire. La connaissance est plus précise quand elle se veut limitée.

La typologie mérite de devenir un classique et l'exposé en est fort riche. La documentation est abondante (18 p. de bibliographie) et intelligemment fouillée. Une discussion approfondie pourrait être mise en route en examinant la typologie d'un autre troeltschien, H. Richard Niebuhr, l'auteur de *Christ and Culture* (New York, 1951). Les grandes options théologiques y sont classées : certaines opposent Christ à la culture, d'autres le placent au-dessus de la culture, ou l'identifient à la culture ou le voient en train de transformer la culture, ou encore placent Christ et culture en relation paradoxale. Les types identifiés par Niebuhr ont l'avantage, à mon sens, d'éviter l'opposition un peu trop tranchée entre le monde de la foi et celui de la connaissance historique. À côté de la question du sens de l'histoire, il y a aussi la question du sens dans l'histoire. Tout dans l'histoire (ou dans la culture) n'est pas également sous le jugement de la Croix. (Sur ce point, Luther me semble un peu sommaire ; il se pourrait que la Croix émette des jugements nuancés.) On peut rappeler (avec Troeltsch, entre autres) qu'une partie de la théologie chrétienne assimila et développa la doctrine de la loi naturelle, puis jugea que certaines situations historiques respectaient cette loi mieux que d'autres. Il faut donc, je crois, rester ouvert à la possibilité de progrès, certes relatifs, partiels et fragiles. Ce qui me place dans le camp de la Providence, fortement qualifié.

Au plus fort de la crise moderniste, le réformé Gaston Frommel annonçait que sa « conscience religieuse » lui prescrivait que le christianisme est une « rédemption divine, définitive, immuable », alors que sa « conscience scientifique » lui prescrit que « le christianisme est une chose humaine [...], soumise comme telle aux fluctuations, aux variations, à l'évolution de l'histoire » (*Études morales et religieuses* [1908], p. 6). Bourdieu aujourd'hui oppose les profits de la fidélité à ceux de la lucidité — et blâme ceux qui veulent gagner sur les deux tableaux. Les concepts changent, mais le problème demeure. Au IV^e siècle parlant de religion chrétienne, au XVI^e siècle parlant de christianisme, les chrétiens ont entrepris, pour le meilleur ou pour le pire, de traiter non seulement de Dieu et de ses anges, mais aussi de ce qui est réalisé dans l'histoire depuis l'Incarnation du Fils — et depuis que les chrétiens ont gagné accès au pouvoir politique.

Michel DESPLAND
Université Concordia, Montréal